



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

COMMUNE DE STEENE

(CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2025)

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note présente les principales informations et évolutions du budget primitif de la commune et est également disponible sur le site internet de la commune.

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – ANNÉE 2025

1. Les éléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population

La commune est rattachée à la communauté de communes des hauts de Flandres et ne possède pas de zone commerciale ou artisanale, seules quelques sociétés sont regroupées sur un site privé.

La population s'établit à 1407 habitants après le recensement de janvier 2024.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget a été voté le 21 mars 2025 par le conseil municipal.

2. Les priorités du budget

Le budget a été établi avec la volonté :

- De poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité et le niveau des services rendus aux habitants de la commune,

- De poursuivre le désendettement, en sachant que seul un prêt relai sera éventuellement contracté pour payer les factures relatives au gros projet d'investissement inscrit au budget en attente de réception de toutes les subventions. Ce prêt relai n'est pas inscrit au budget primitif.
- De recourir à des subventions ou au fonds de concours de la CCHF chaque fois que cela est possible (le budget tient compte des prévisions de subventions),
- De maintenir le niveau de fiscalité c'est-à-dire les taux communaux à hauteur de celui de 2024

3. Les ressources et les charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution et structure.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la commune :

- d'un côté la section fonctionnement pour la gestion des affaires courantes incluant notamment la rémunération des agents
- de l'autre la section investissement qui prépare l'avenir, dépenses qui apporte une plus- value au patrimoine de la commune.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 414 284,00 € avec un virement en section d'investissement de 538 941€ (compte 023).

La section de fonctionnement se décompose comme suit :

EN €	NATURE	RÉEL 2024	BUDGET 2025
DEPENSES	Charges à caractère général	236 626,44	263 660,00
	Charges de personnel	451 654,56	450 000,00
	Autres charges de gestion courante	118 034,78	138 050,00
	Total des dépenses de gestion courante	806 315,78	851 710,00
	Charges financières	11 787,17	10 677,00
	Dotations aux provisions (amortissements)	10 667,93	12 956,00
	Total des dépenses de fonctionnement (A)	828 770,88	875 343 ,00
	Virement à la section investissement- compte 023		538 941,26
	TOTAL DES DEPENSES	828 770,88	1 414 284,26
RECETTES	Atténuation des charges	24 683,98	9 000,00
	Recettes de services	17 940,04	30 550,00
	Impôts et taxes	583 331,00	601 311,00
	Dotations, subventions et participations	297 099,21	289 670,00
	Produits de gestion courante	7 073,18	1 100,00
	Total des recettes de gestion courante	930 127,41	931 631,00
	Produits financiers	1 047,62	0
	Total des recettes de fonctionnement	931 175,03	931 631,00
	Opérations d'ordre, de transfert entre section	8 746,68	13 000,00
	Résultat reporté (excédent de fonctionnement antérieur) - R002		469 653,26
	TOTAL DES RECETTES	939 921,71	1 414 284,26

Les dépenses de fonctionnement

Elles comprennent les salaires du personnel, l'entretien et la consommation d'énergie des bâtiments communaux, les achats de matières et de fournitures, les prestations de services effectuées par les entreprises, les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et au CCAS ainsi que les intérêts des emprunts.

Le budget tient compte d'un montant de 20 000€ de dépenses imprévues dont 50% en main d'œuvre et 50% en dépenses à caractère général.

On observe une augmentation hors imprévus d'environ 22 000€ qui s'explique notamment par :

- La prévision de départ en classe de neige des enfants des deux écoles (une année sur deux) : 13 000€
- une hausse de 2000€ de la prime d'assurance
- un niveau de subvention un peu plus élevé.

Les recettes de fonctionnement :

Elles correspondent à des sommes encaissées telles que les impôts et taxes dont le pacte fiscal de la CCHF, les impôts locaux et les dotations versées par le Département, par l'État et notre prestataire Proxi-Services (participation pour les prestations de périscolaire et de cantine) ainsi que d'autres recettes comme les locations, les concessions au cimetière, les indemnités de sécurité sociale pour absence des agents....

Les deux principaux types de recettes pour la commune sont :

1. les dotations et les participations

Stables depuis 2020, à environ 300 000€ alors que l'inflation a atteint des records (1.6% en 2021 ; 5.2% en 2022 et 4.9% en 2023 et 2.3% en 2024).

2. les impôts et taxes

Pas d'augmentation des taux communaux en 2025 :

- Taxe foncière sur le foncier bâti : 35.20%
- Taxe foncière sur le foncier non bâti : 47.79%
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 20.97%

Pour rappel à compter de 2023 la taxe d'habitation est renommée taxe d'habitation pour les résidences secondaires (THRS) et son taux doit être voté annuellement.

La hausse des bases fiscales gérée par l'État, en corrélation avec le taux d'inflation, a été de 3.9% en 2024. **Elle se situera à 1.7% en 2025.**

Le budget a été construit avec les recettes fiscales suivantes :

En €	taux 2024	produit 2024	taux 2025	produit 2025
Taxe habitation résidences secondaires	20,97%	2 090	20,97%	2 125
Taxe foncière non bâti	47,79%	49 324	47,79%	50 162
Taxe foncière bâti	35,20%	353 930	35,20%	359 947
SOUS TOTAL		405 343		412 234
coefficient correcteur et décote (lié à la suppression de la taxe d'habitation)		67 895		67 895
TOTAL		473 238		480 129
VARIATION B2025/2024				6 891

La capacité d'autofinancement

L'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement correspondent à la capacité brute d'autofinancement, c'est-à-dire à la capacité de la commune à financer elle-même les projets d'investissement avant remboursement de la dette sans recourir à l'emprunt. Ce montant est de 65 838€ pour le budget 2025 (imprévus compris).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir contrairement à la section de fonctionnement, elle est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle permet d'accroître le patrimoine

Elle regroupe :

En dépenses :

- Les achats de biens immobiliers, de véhicules, de matériel informatique, de gros outillage, des travaux sur des bâtiments existants) le remboursement des emprunts
- Les travaux effectués par le personnel pour créer un aménagement de terrain, réaliser des gros travaux (ex salle des mariages de la mairie)
- Les amortissements des subventions d'équipements reçues

En recettes :

- Les recettes patrimoniales telles que la taxe d'aménagement en lien avec les permis de construire et de travaux
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets repris en dépenses
(Les travaux à l'église, la réfection de toiture, le changement de menuiseries, le remplacement des chaudières)
- Le fonds de compensation de TVA (remboursement de 16.404% des dépenses hors taxes sur certains investissements et travaux de fonctionnement réalisés en n-2)
- Le recours éventuel à l'emprunt pour le financement des projets
-

Pour l'exercice 2025 la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 750 628.68€

Les dépenses au budget 2025

Le budget prévoit en investissement :

- La poursuite de la réduction des dépenses d'énergie :
 - o LED : fin de chantier à l'école P.Dewaele et démarrage pour E Zola
 - o Changement partiel des menuiseries à l'école P.Dewaele et à la salle des fêtes,
 - o Passage en Led de l'éclairage de la salle des fêtes
 - o L'avant dernière année de paiement du passage en LED de l'éclairage public à Territoires Énergie Flandres (ex SIECF)

- L'amélioration de l'accueil et du cadre de vie :
 - o Changement de la sonorisation à la salle des fêtes
 - o Travaux d'accessibilité dans les bâtiments
 - o Aménagement aire de jeux au château 2
 - o Remplacement suspensions florales sur les ponts
 - o Bungalow au terrain de foot

- La remise en état du tableau « La Nativité »

- La poursuite des actions pour la sécurité
 - o Barrières fixes en remplacement des barrières mobiles devant l'école E Zola

- L'étude pour la libération de places au cimetière

L'ensemble de ces investissements représente 316 023,00 €.

A cela s'ajoutent :

- le remboursement de la dette pour 36 297,96 €
- les travaux en régie (travaux réalisés par le personnel) : 13 000,00 €
- Le virement de la section de fonctionnement : 7 040,42 €
- Le montant d'équilibre de la section : 378 267,30 €

Les recettes au budget 2025

Comptes	Nature des recettes prévisionnelles	Montant
001 - solde d'exécution de la section		0,00
021 - virement de la section de fonctionnement		538 941,26
10222- FCTVA		11 000,00
10226 - Taxe d'aménagement		4 000,00
1068 - affectation du résultat 2024		7 040,42
13 -Subventions		176 691,00
fonds de concours CCHF	Eclairage public	11 818,00
Etat : DSIL	Projet école/salle des fêtes	54 947,00
	chaudière école Dewaele (invest 2023)	12 520,00
Région : FAPL	Projet école/salle des fêtes	18 316,00
Département : ADVB	Projet école/salle des fêtes	62 909,00
	Aire de jeux	4 166,00
Fondation du patrimoine	remise en état du tableau « La Nativité »	12 015,00
28 - Amortissements		12 956,00
TOTAL DES RECETTES		750 628,68

4. LA DETTE

La commune a 7 emprunts en cours. La prochaine fin de prêt bancaire est en 2031.

La dette à fin 2025 sera de 341 749,00 € soit 245,50 € par habitant (sur la base de la population prise en compte pour le calcul de la DGF soit 1392 habitants)

5. LES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

La commune emploie 14 agents permanents et 1 agent en remplacement pour longue maladie.

EMPLOIS COMMUNAUX AU 1ER JANVIER 2025

Grades des emplois	Catégories	Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total des emplois de la filière (complet et non complet)
Filière administrative :		2	0	2
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1		1
Adjoint administratif	C	1		1
Filière technique :		3	7	10
Agent de maîtrise	C	1		1
Adjoint technique Terr. 2ème classe	C	1	4	5
Adjoint technique Territorial		1	3	4
Filière sociale :				
Filière animation :		0	2	2
Agent d'animation	C	0	2	2

En raison d'un prochain départ en retraite en filière technique, un recrutement a été effectué au 1er janvier 2025 (poste existant à l'organigramme géré antérieurement avec un renfort ponctuel ou saisonnier), un départ en retraite en filière animation devrait se traduire notamment par une réorganisation interne.

Les charges prévisionnelles de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 450 000€ dont 10 000€ d'imprévus. Ce montant inclut toutes les cotisations et charges annexes.

6. LES RATIOS DE LA COMMUNE

Données synthétiques sur la situation financière de la commune (art L 2313-1 du CGCT)	Valeur 2025/nbre habitants (1407 hab en 2024)	moyenne nationale de la strate (source DGCL 2022)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	622 €	682 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	671 €	863 €
Dépenses d'équipement brut / population	213 €	319 €
Encours de la dette / population	243 €	600 €
Dotations globales de fonctionnement / population	105 €	156 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	51,41%	44,70%
Dépenses de fonctionnement+ remboursement dette en capital /recettes réelles de fonctionnement	96,51%	87,40%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	41,42%	36,90%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	36,18%	69,50%

LES RATIOS DE LA COMMUNE

Elles représentent 51 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune (hors transfert en section d'investissement soit sur la base de 875 343,00€

7. CONCLUSION

Le budget 2025 comporte un projet d'investissements important qui se traduira par le changement des menuiseries en façade, du chauffage et de l'éclairage de la salle des fêtes ainsi que des portes à l'école P.Dewaele.

En fonctionnement la commune continuera à contenir les dépenses autant que cela est possible. Des augmentations de charges fixes telles que la prime d'assurance, la cotisation au SDIS ont été constatées pour 2025 (+3000,00 €)

Pour ce qui est des recettes, le budget est construit avec le même niveau de dotations et avec une augmentation des impôts fonciers et sur résidences secondaires uniquement liée à la hausse des bases.